

C.C.A.S DE LA VILLE DU BEAUSSET

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2018. Il est conforme au compte de gestion tenu de son côté par le comptable public dépendant de la Direction des Finances Publiques.

Conformément à la réglementation en vigueur, cette note sera disponible sur le site internet de la ville du Beausset.

Toutefois, les informations concernant la présentation des engagements pluriannuels, la structure et gestion de la dette, le niveau d'épargne, l'épargne brute et nette, ne seront pas traités, puisqu'elles ne concernent pas notre C.C.A.S.

Le compte administratif 2018 du C.C.A.S se résume ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	150 391,05 €
Recettes	:	180 793,66 €
Excédent	:	30 402,61 €

Section d'investissement

Dépenses	:	0,00 €
Recettes	:	17 951,65 €
Excédent	:	17 951,65 €

Le résultat global de clôture se solde par un excédent de 48 354,26 €, repris par anticipation au BP 2019.

I – Section de fonctionnement les dépenses,

Les dépenses de la section de fonctionnement ses sont élevées à 150 391,05 € et représentent un taux de réalisation de 84,02 % par rapport au BP 2018.

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
CHAPITRE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	ECART CA 2018/2017 %	Taux de réalisation
011 - CHARGE A CARACTERE GENERAL	17 884	14 381	17 343	15 716	20 500	14 064	-10.51%	68.60%
012 - CHARGES DE PERSONNEL	91 225	62 719	63 133	86 402	105 300	96 911	12.16%	92.03%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 584	43 789	48 649	34 198	47 100	37 755	10.40%	80.16%
022 - DEPENSES IMPREVUES					4 442			0.00%
042 - OPERATIONS D'ORDRE	2 815	8 076	1 213	1 922	1 662	1 662	-13.52%	99.99%
TOTAL DES DEPENSES FONCTIONNEMENTS	178 508	128 965	130 338	138 238	179 004	150 391	8.79%	84.02%

1- Le Chapitre 011 – Charges à caractère général

Nécessaire au bon fonctionnement du C.C.A.S, ces charges représentent 9 % des dépenses réelles et comportent les frais suivants :

Les produits alimentaires pour le logement d'urgence, bouteilles d'eau pour le plan canicule, les fournitures administratives, la location du photocopieur, les assurances, les maintenances, les permanences d'aide aux victimes et d'infractions pénales, les frais liés au chèques service, l'achat de chocolats de Noël distribués aux enfants défavorisés etc.

2- Le Chapitre 012 – Charges de personnel

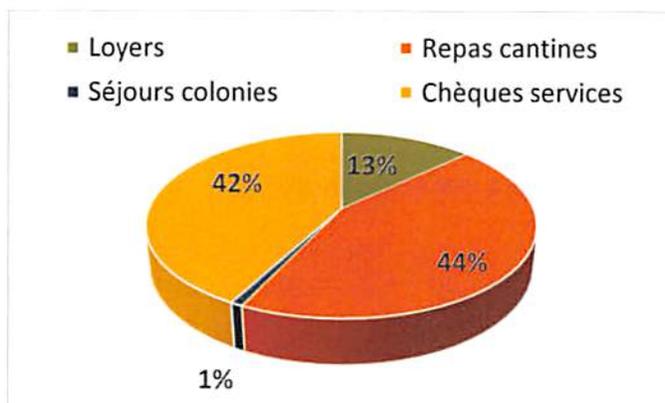
Ce chapitre augmente de 12,16 % comparé au CA 2017, et comprend les charges de personnel pour 3 agents sur une année pleine.

3- Le Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Ces charges regroupent les aides facultatives accordées par le C.C.A.S, elles s'élèvent à 37 754,50 €, elles représentent 25 % des dépenses de fonctionnement et se déclinent comme suit :

- Aides aux loyers pour un montant de 1 516 € (9 familles)
- Aides à la cantine en 1/2 gratuité pour un montant de 5 138,50 € (soit 3 269 repas)
- Participation aux colonies de vacances 100 € (1 enfant)
- Distribution de 140 bons alimentaires d'une valeur de 35 € (soit un total de 4 900 €).

Ci-dessous la répartition en pourcentage :



Ce chapitre regroupe également les subventions versées aux associations qui se sont élevées à 26 100 € déclinées comme suit :

- Lou pitchoun pour 22 000 €
- Secours Catholique pour 2 500 €
- Croix Rouge pour 1 500 €
- France ALZHEIMER pour 100 €

4- Les Opérations d'ordre

Elles correspondent aux amortissements de l'année et sont transférées en section investissement pour 1 661,90 €.

Pour compléter l'évaluation chiffrée des résultats, il est important de souligner le bilan des activités du C.C.A.S :

Le C.C.A.S a accueilli 1 627 personnes, 925 appels téléphoniques et 57 demandes par mails. Ces personnes ont bénéficié d'une écoute et d'une compréhension qui ont pu aboutir soit selon la situation vers une aide ou une orientation auprès d'autres services.

Dans ce contexte le C.C.A.S a instruit :

- 166 dossiers de renouvellement de demande de logements sociaux, 153 nouvelles inscriptions, et 46 attributions.
- 23 dossiers de demande de RSA
- 48 dossiers de demande d'APA
- 50 dossiers de demande MDPH
- 54 dossiers d'aide sociale (Placement en maison de retraite, en institut médico éducatif, et obligation alimentaire).

De plus, les aides facultatives accordées par le C.C.A.S se sont traduits par :

- La distribution de 140 bons alimentaires,
- 128 enfants ont bénéficié de la ½ gratuité
- 14 demandes d'aides aux loyers dont 5 dossiers refusés (quotient familial supérieur, garants sur le bail ou dossier incomplet)

Enfin, les actions sociales du C.C.A.S ont été les suivantes :

- 40 packs d'eau livrés aux personnes vulnérables,
- 20 personnes ont demandé à être visités dans le cadre du plan canicule,
- 60 chocolats de Noël offerts aux enfants défavorisés (Secours Catholique et Croix Rouge),
- 745 invitations envoyées pour 180 personnes inscrites au repas,
- 222 colis simples et 179 colis doubles ont été remis aux personnes de plus de 75 ans.

En 2018, 120 personnes se sont approvisionnées à la banque alimentaire du Beausset.

II – Section de fonctionnement les recettes,

La vue d'ensemble fait ressortir un montant des recettes perçues de 180 793,66 € soit une augmentation de 7,08 % en comparaison du CA de 2017.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
CHAPITRE	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018	ECART 2017/2016 %	Taux de réalisation
013 - ATTENUATIONS DE CHARGE	5 547	677	1 027	6 929		22 298	221.82%	
70 - PRODUITS SERVICE, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	7 586	10 450	6 067	10 500	8 000	4 317	-58.89%	53.96%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	128 650	103 375	124 703	140 525	140 400	123 575	-12.06%	88.02%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	225	5 035	280	1 326			-100.00%	
002 - REPRISE DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	53 752	17 251	7 822	9 562	30 604	30 604	220.06%	100.00%
TOTAL DES RECETTES FONCTIONNEMENTS	195 759	136 787	139 899	168 841	179 004	180 794	7.08%	101.00%

1- Chapitre 013 – Atténuations de charges

Il s'agit essentiellement du versement des indemnités journalières d'un agent en maladie pour 21 982,72 € ainsi qu'un remboursement d'EDF concernant le Pôle social, d'un montant de 315,55 €.

2- Chapitre 70 – Produits des services et du domaine

Ce chapitre correspond aux produits issus des concessions funéraires et représentent un tiers des concessions communales pour un montant de 4 316.69 €. Il se décompose comme suit :

- 1 concession trentenaire (terrain de 2 m)
- 5 concessions cinquantenaires (terrain de 2 m)
- 2 columbariums trentenaires
- 3 renouvellement trentenaires (terrain 2 m)

3- Chapitre 74 Dotations et participations

La subvention municipale représente 79.90 % des recettes réelles de fonctionnement et s'élèvent à 120 000 €. A cela s'y ajoute, la subvention départementale pour l'instruction des dossiers RSA d'un montant de 3 575 €.

4- R002 – Reprise de l'excédent de fonctionnement

Enfin, les recettes tiennent compte de la reprise de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 correspondant à 30 603,70 €.

III - La section d'investissement,

Elle est constituée en recette, de l'amortissement du matériel de bureau pour 565 €, de l'amortissement du mobilier pour 954 €, d'autres immobilisations corporelles pour 142,90€ et de l'excédent reporté de 2017 pour un montant de 15 964,75 €. En 2018, aucune dépense en section d'investissement n'a été effectuée.

IV - Principaux ratios :

Dépenses réelles de fonctionnement / 9 658 habitants (en 2018) : 15,40 € par habitants
Dépenses de personnel nettes /9 658 habitants : 7,76 € par habitants
Recettes réelles de fonctionnement / 9 658 habitants : 15,55 € par habitants